

Conseil Communautaire du 12 avril 2018

COMPTE RENDU

Présents (32) :

Philippe Franchini, Christian Vieillard, Rémy Mougey, Martial Mougin, Johann Devaux, Vincent Courty, Bernard Gauthier, Michel Mougey, Francine Bouhelier, Bruno Feuvrier, Régis Denizot, , Ingrid Willemin-Jeannin, Henri Boby, Charles Schelle, Noël Brand, Germain Grosjean, Frédéric Cartier, Jean-Jacques Monnot, Jeanne-Antide Chatelain, Dominique Rouhier, Damien Graizely, Claude Pézeux, Bertrand Faivre, Christian Berçot, Colette Cucherousset, Paul Sandoz, Benoit Ciresa, Roland Douriaux, Gérard Dutrieux, Claude Bernard, Dominique Ponçot

Excusés ayant donné procuration (3): Michel Jouillerot procuration à Charles Schelle, Yves Brand procuration à Frédéric Cartier, Nicolas Garet procuration à Paul Sandoz

Excusés : Isabelle Bonnaire, Henri Bize, Christian Hérard, Dominique Perdrix, Paul Meillet, Thierry Biguenet, Jean-Charles Poux.

1. Validation du compte rendu du conseil communautaire du 22 mars 2018

Observation sur le Nom du Maire- Point 2 – Il faut lire M. le Maire de Vernois les Belvoir et non M. le Maire de Valonne

2. Vote des Comptes administratifs 2017

Présentation des comptes administratifs de l'année 2017

BUDGET MAISON DES SERVICES ET MEDICALE DE BELLEHERBE

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	19 282.97€	DEPENSES	246 868.98€
RECETTES	26 597.16€	RECETTES	239 175.00€
RESULTAT DE L'ANNEE	+7 314.19€	RESULTAT DE L'ANNEE	-7 693.98€
RESULTAT ANTERIEUR	+15 239.29€	RESULTAT ANTERIEUR	-9 701.14€
RESULTAT CUMULE	+22 553.48€	RESULTAT CUMULE	-17 395.12€

Votants	Pour	Contre	Abstentions
34	34	0	0

BUDGET DECHETS MENAGERS

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	460 723.11€	DEPENSES	
RECETTES	598 134.86€	RECETTES	
RESULTAT DE L'ANNEE	+137 411.75€	RESULTAT DE L'ANNEE	
RESULTAT ANTERIEUR	+37 216.78€	RESULTAT ANTERIEUR	
RESULTAT CUMULE	+174 628.53€	RESULTAT CUMULE	

Votants	Pour	Contre	Abstentions
34	34	0	0

BILAN PAR SERVICE

DEPENSES		RECETTES	
DECHETERIE	75 438.53	DECHETERIE	13 173.95
OM Collecte+tri	191 467.67	Redevance usagers	471 492.02
TRI Collecte+tri	122 542.45	Soutiens PREVAL	106 748.62
COLLECTE VERRE	13 190.17	Décharge Crosey	6 720.27
Rembt budget général+divers	58 084.29		
TOTAL	460 723.11	TOTAL	598 134.86

BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	990 855.49€	DEPENSES	742 509.95€
RECETTES	822 000.85€	RECETTES	943 226.35€
RESULTAT DE L'ANNEE	-168 854.64€	RESULTAT DE L'ANNEE	+200 716.40€
RESULTAT ANTERIEUR	+394 140.34€	RESULTAT ANTERIEUR	-512 619.91
RESULTAT CUMULE	+225 285.70€	RESULTAT CUMULE	-311 903.51

Votants	Pour	Contre	Abstentions
34	34	0	0

BUDGET GENERAL

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	1 321 479.48€	DEPENSES	168 802.23€
RECETTES	1 439 695.84€	RECETTES	221 729.66€
RESULTAT DE L'ANNEE	+118 216.36€	RESULTAT DE L'ANNEE	+52 927.43€
RESULTAT ANTERIEUR	+103 170.22 €	RESULTAT ANTERIEUR	-85 230.25€
RESULTAT ANTERIEUR EX-CCEDB	+343 799.09€	RESULTAT ANTERIEUR EX-CCEDB	-260572.10€
RESULTAT CUMULE	+565 185.67€	RESULTAT CUMULE	-292 874.92€

Votants	Pour	Contre	Abstentions
34	34	0	0

3. Vote des Comptes de gestion 2017

Le conseil communautaire constate la concordance des comptes administratifs et des comptes de gestion de chaque budget pour l'année 2017.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0

4. Affectation du résultat des budgets annexes et budget général

BUDGET MAISON DES SERVICES ET MEDICALE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Compte D001 : Déficit d'investissement	- 17 395.12€
Compte R002 : Excédent de fonctionnement	+22 553.48€
Restes à réaliser en recettes	+ 9 229.47€

Besoin de financement 8 165.65€

Le conseil communautaire décide d'affecter les résultats suivants :

Compte D001 : Déficit d'investissement	- 17 395.12€
Compte R002 : Excédent de fonctionnement	+14 387.83€
Compte R 1068 : Réserves	+ 8 165.65€

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0

BUDGET DECHETS MENAGERS

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Compte R002 : Excédent de fonctionnement	+174 628.53€
Restes à réaliser en dépenses	-59 891.74€
Restes à réaliser en recettes	+35 000.00€

Besoin de financement 24 891.74€

Le conseil communautaire décide d'affecter les résultats suivants:

Compte R002 : Excédent de fonctionnement	+149 736.79€
Compte R 1068 : Réserves	+ 24 891.74€

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0

BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Compte D001 : Déficit d'investissement	- 311 903.51€
Compte R002 : Excédent de fonctionnement	+225 285.70€

Le conseil communautaire décide d'affecter les résultats suivants:

Compte D001 : Déficit d'investissement	-311 903.51€
Compte R002 : Excédent de fonctionnement	+225 285.70€

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0

BUDGET GENERAL

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

Compte D001 : Déficit d'investissement	- 292 874.92€
Compte R002 : Excédent de fonctionnement	+565 185.67€
Restes à réaliser en dépenses	-35 133.21€
Restes à réaliser en recettes	+ 5 304.23€

Besoin de financement 322 703.90€

Le conseil communautaire décide d'affecter les résultats suivants :

Compte D001 : Déficit d'investissement	-292 874.92€
Compte R002 : Excédent de fonctionnement	+242 481.77€
Compte R 1068 : Réserves	+322 703.90€

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0

5-Durée d'amortissement

M. le Président expose au conseil communautaire que l'instruction budgétaire M14 et M4 précise les obligations en matière d'amortissement, notamment pour les collectivités dont le seuil de population est supérieur à 3500 habitants, ce qui est le cas pour notre collectivité. Elle permet de fixer librement les durées d'amortissement de ses immobilisations, à l'intérieur des limites indicatives fixées par l'instruction budgétaire comptable pour chaque catégorie de biens.

L'amortissement est linéaire, le 1^{er} amortissement démarrant au premier janvier de l'année suivant l'acquisition de l'immobilisation.

Les catégories d'immobilisations concernées sont les suivantes :

Biens	Durées d'amortissement
Concessions et droits similaires, brevet, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	3 ans
Voiture	5 à 10 ans
Camion et véhicules industriels	4 à 8 ans
Mobilier	10 à 15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	5 à 10 ans
Matériel informatique, téléphonie, reprographie	2 à 5 ans
Matériels classiques	6 à 10 ans
Installations et appareils de chauffage	10 à 20 ans
Equipements de garage et ateliers, cuisines,	10 à 15 ans
Installations de voirie	20 à 30 ans
Plantations	15 à 20 ans
Autres agencements et aménagements de terrain	15 à 30 ans

Le Conseil Communautaire décide de valider ces durées d'amortissement et charge le Président de déterminer la durée d'amortissement d'un bien à l'intérieur de durées minimales et maximales, qu'elle a fixées pour la catégorie à laquelle appartient ce bien.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0

6-Vote des taux d'imposition des taxes locales pour 2018

Rappel des taux de 2017 :

- Taxe d'habitation 4,50%
- Taxe foncière (bâti) 3,47%
- Taxe foncière (non bâti) 4,28%
- CFE 21,10%
-

Le conseil communautaire décide de maintenir les taux d'imposition fixés en 2017.

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	35	0

7- Vote des BUDGETS 2018

BUDGET 2018 MAISON DES SERVICES ET MEDICALE DE BELLEHERBE

Section de fonctionnement				
Dépenses		Budget 2017	Réalisé 2017	Proposition Budget 2018
60611	Eau et assainissement	1 300.00 €	562.07 €	1 000.00 €
60612	Electricité	4 000.00 €	3 073.30 €	4 000.00 €
60621	Fioul	6 500.00 €	5 964.89 €	6 500.00 €
60631	Fournitures d'entretien	500.00 €	53.74 €	200.00 €
60632	Fournitures petit équipement	200.00 €	278.49 €	300.00 €
60633	Fournitures voiries	600.00 €		600.00 €
611	Contrat d'entretien chaudière	500.00 €	168.12 €	500.00 €
615221	Entretien du bâtiment	2 200.00 €	3 150.65 €	3 000.00 €
6156	Maintenance défibrillateur	- €	93.60 €	140.00 €
63512	Taxes foncières	800.00 €	817.00 €	820.00 €
658	Charges diverses gestion courante	10.00 €		10.00 €
66 111	Remboursement intérêts	4 900.00 €	2 016.71 €	2 200.00 €
66 112	ICNE Rattachés	300.00 €		
6 688	Autres charges financières		3 014.40 €	500.00 €
673	Titres annulés sur exercice antérieur	200.00 €		3 000.00 €
6811-042	Dotation aux amortissements			
0 22	Dépenses imprévues	1 000.00 €		1 000.00 €
0 23	Virement à la sect d'invest.	10 130.00 €		24 997.00 €
Fonctionnement_Dépenses_Total		33 140.00 €	19 192.97 €	48 767.00 €
Recettes		Budget 2017	Réalisé 2017	Proposition Budget 2018
0 02	Excédent de fonctionnement			14 387.83 €
	Subvention d'équilibre	10 743.90 €	10 743.90 €	15 879.17 €
752	Loyers	16 730.10 €	9 698.70 €	13 000.00 €
758	Charges locatives	5 666.00 €	6 068.75 €	5 500.00 €
7788	Excédent cabinet infirm-Rembt EDF		85.81 €	
Fonctionnement_Recettes_Total		33 140.00 €	26 597.16 €	48 767.00 €

Frais renégociation prêts
Impayés du docteur(2834.42€ht)

Section d'investissement					
Dépenses		Budget 2017 +DM	Réalisé 2017	R à R 2017	Proposition budget 2018
00 1	Déficit d'investissement				17 392.12 €
0 20	Dépenses imprévues	1 000.00 €			2 000.00 €
1 641	Rembt Capital-Renégociation emprunt	244 200.00 €	236 709.51 €		23 000.00 €
165	Dépôt et cautionnement reçus	930.00 €	930.00 €		
4 581	Achat matériel Kiné par la CCPSB	9 229.47 €	9 229.47 €		
Investissement_Dépenses_Total		255 359.47 €	246 868.98 €	- €	42 392.12 €
				TOTAL	42 392.12 €
Recettes		Budget 2017 +DM	Réalisé 2017	R à R 2017	Proposition budget 2018
1641	Emprunts renégociés	238475.00	238 475.00		
1 068	Excéd fonctionnement capitalisé				8 165.65 €
165	Dépôt de garantie Kiné		700.00 €		
28	Amortissement				
4 582	Rembt Matériel par le kiné	9 229.47 €		9 229.47 €	
0 21	virement de sect fonction.	10 130.00 €			24 997.00 €
Investissement_Recettes_Total		257 834.47 €	700.00 €	9 229.47 €	33 162.65 €
				TOTAL	42 392.12 €

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0

BUDGET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

		Section d'investissement		
Dépenses		Budget 2017 +DM	Réalisé 2017	Proposition budget 2018
00 1	Déficit d'investissement	512 619.91 €		311 903.51 €
0 20	Dépenses imprévues			500.00 €
3354-040	Etudes et prestations de service	822 726.35 €		
3555-040	Terrains aménagés		724 090.77 €	768 442.00 €
1 641	Rembt Capital	19 000.00 €	18 419.18 €	18 969.49 €
Investissement_Dépenses_Total		1 354 346.26 €	742 509.95 €	1 099 815.00 €
Recettes		Budget 2017 +DM	Réalisé 2017	Proposition budget 2018
3351-040	Terrains		102 930.92 €	
3354-040	Etudes et prestation de service	943 226.35 €	39 075.15 €	
3355-040	Travaux		695 417.78 €	724 091.00 €
33586-040	Frais financiers		41 075.42 €	
3555-040	Terrains aménagés		64 727.08 €	
0 21	virement de sect fonction.	411 119.91 €		375 724.00 €
Investissement_Recettes_Total		1 354 346.26 €	943 226.35 €	1 099 815.00 €

Section de fonctionnement

Dépenses		Budget 2017	Réalisé 2017	Proposition Budget 2018
6045	Achats d'études-terrains	22 000.00		
605	Raccord extension réseau eau-Electricité-Orange	27 000.00	14 477.00	36 000.00
60611	Eau et assainissement	500.00	1341.82	1500.00
60612	Energie-Electricité	200.00	801.15	900.00
61521	Entretien de terrain	1000.00		1000.00
615221	Entretien bâtiment publics			
615228	Entretien		265.50	300.00
615231	Voirie	990.00		1000.00
6227	Frais d'acte et de contentieux			1400.00
6228	Frais de portage EPF	4 100.00	4 073.29	4 100.00
63512	Taxes foncières	1800.00	1670.00	1800.00
7133-042	Ecritures de stock	943 226.35	878 499.27	724 091.00
7135-042	Ecritures de stock		64 727.08	
608-043	Intégration intérêts des emprunts	12 500.00	12 500.00	11 951.00
66 111	Intérêts des emprunts	12 510.00	12 500.38	11 951.00
0 22	Dépenses imprévues			2 000.00
0 23	Virement à la sect d'invest.	411 119.91		375 724.00
Fonctionnement_Dépenses_Total		1 436 946.26 	990 855.49 	1 173 717.00
Recettes		Budget 2017	Réalisé 2017	Proposition Budget 2018
0 02	Excédent de fonctionnement	394 140.34		225 285.70
7015	Vente de terrains aménagés	190 200.00	64 727.08	168 038.30
70878	Rembt par autres redevables	400.00		
7477	Budget général Décheterie	20 683.00	20 683.00	
7133-042	Ecritures de stock	822 726.35		
71355-042	Ecritures de stock		724 090.77	768 442.00
796-043	Transfert charges financières	12 500.00	12 500.00	11 951.00
Fonctionnement_Recettes_Total		1 440 649.69 	822 000.85 	1 173 717.00

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0

BUDGET GENERAL

Section d'Investissement - Dépenses						
Compte	Programme	Intitulé	Budget 2017 + DM	Réalisé	RAR 2017	Proposition 2018
00 1		Déficit d'investissement reporté	85 230.25 €			292 874.92 €
0 20		Dépenses imprévues	4 000.00 €			6 000.00 €
1641		Remboursement capital	113 800.00 €	110 419.22 €		80 000.00 €
165		Dépôts et cautionnement	165.00 €		165.00 €	330.00 €
2031	64	Etude eau et assainissement	10 000.00 €			
2051	65	Site internet	4 250.00 €	2 973.60 €	1 276.40 €	
2041642-204	56	Déchetterie provisoire	20 683.00 €	20 683.00 €		
21318	60	Batiment technique Belleherbe	4 000.00 €	1 308.19 €	2 691.81 €	
21318	61	Gendarmerie Sancey et Belleherbe	10 000.00 €	9 600.00 €		18 000.00 €
21578	70	Matériel technique				3 000.00 €
2111		Terrain Corvée Mourey+FRAIS				25 000.00 €
2135	57	Illumination Château de Belvoir	20 000.00 €			36 400.00 €
21578	59	Acquisition matériel Sancey-Belvoir-Vellerot	28 500.00 €	23 818.22 €		
21318	52	Abris de bus	6 000.00 €	- €	6 000.00 €	4 000.00 €
2158	62	Voiture électrique	26 000.00 €			
2158	63	Panneau lumineux	10 000.00 €		10 000.00 €	2 500.00 €
2183	66	Serveur informatique	15 000.00 €		15 000.00 €	
2183	68	Ordinateur-onduleur				9 000.00 €
2188	67	Autolaveuse gymnase				5 600.00 €
2182	62	Voiture électrique				17 600.00 €
2041642-204		Borne Electromobilité Sancey et Belleherbe				6 000.00 €
2313	69	Travaux maison des services Sancey				47 000.00 €
2183	69	Mobilier Maison des services Sancey				18 000.00 €
4541		Travaux d'office-démolition maison péril imminent				5 000.00 €
2041642-204		Travaux avec SGBI et Cne SANCEY				22 000.00 €
DEPENSES INVESTISSEMENT			357 628.25 €	168 802.23 €	35 133.21 €	598 304.92 €
			TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT			633 438.13 €

Section d'Investissement - Recettes						
Compte	Programme	Intitulé	Budget 2017+ DM	Réalisé	RAR 2017	Proposition 2018
0 21		Virement de la section de fonctionnement	106 139.36 €			119 992.44 €
28031-040		Amortissement frais d'études	23 693.64 €	23 693.64 €		23 693.64 €
28051-040		Amortissement site internet(2973€60)				991.20 €
28041642-040		Amortissement déchetterie(20683€)				4 136.60 €
28041642-040		Amortissement déchetterie				12 397.00 €
28158-040		Amortissement bac OM				19 386.48 €
281318-040		Amortissement Batiment				1 090.82 €
281578-040		Amortissement matériel				2 381.82 €
10222		FCTVA	6 860.00 €	3 805.77 €	3 054.23 €	2 789.00 €
1068		Affectation du résultat	85 230.25 €	85 230.25 €		322 703.90 €
1321	66	Subvention Serveur	2 250.00 €		2 250.00 €	
1326	62	Subv Voiture et vélo électrique	17 300.00 €			
1328	64	Subv Etude eau assainissement	6 700.00 €			
1323	57	Subv P@C 25				20 000.00 €
13258		Subv PETR Voiture électrique				8 571.00 €
1641		Emprunts	109 290.00 €	109 000.00 €		65 000.00 €
165		Dépôts et cautionnement	165.00 €			
0 24		Vente terrain zone corvée Mourey				20 000.00 €
4542		Recouvrement frais démolition				5 000.00 €
RECETTES INVESTISSEMENT			357 628.25 €	221 729.66 €	5 304.23 €	628 133.90 €
			TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT			633 438.13 €

Section de Fonctionnement - Dépenses				
Compte	Intitulé	Budget 2017+ DM	Réalisé	Proposition 2018
60611	Eau-Assainissement	2 000.00	2 643.28	3 000.00
60612	Electricité-Gaz Gymnase	20 000.00	25 669.73	27 000.00
60622	Carburant	4 000.00	6 222.97	7 000.00
60631	Fournitures d'entretien	2 000.00	2 104.48	2 500.00
60632	Fournitures petit équipement	6 000.00	2 937.37	6 000.00
60636	Fournitures vêtements de travail	1 000.00	66.90	1 000.00
6064	Fournitures administratives	3 000.00	1 850.03	3 000.00
6132	Local Vernier D. 150 l/mois+mairie sancoey	3 150.00	2 610.00	3 500.00
6135	Location matériel info +photocopieur	5 500.00	6 177.60	6 500.00
61521	Entretien de terrain	1 000.00	1 667.68	1 500.00
615221	Gendarmerie-Maison des services	16 000.00	19 256.57	16 000.00
615228	Eclairage-Vérif périodique- bâtiment relais	10 000.00	1 449.60	5 000.00
615231	Fournitures voirie	1 000.00	735.60	1 000.00
61551	Entretien véhicules	6 000.00	2 058.51	6 000.00
61558	Vérif extincteur-Débroussailluse-Tronçonneuse	5 500.00	3 921.96	5 500.00
6156	Maintenance photocopieur-ADSL-Télépho	19 600.00	11 500.96	19 600.00
6161	Assurances multirisques	17 000.00	13 781.30	17 000.00
6182	Guide animation-Abonn Journal	4 750.00	4 208.40	4 700.00
6188	Formation	3 500.00	170.00	1 000.00
6225	Indemnités comptable	1 000.00	772.42	1 000.00
6226	Honoraires KPMG-SOLIHA	25 150.00	19 460.00	1 500.00
6227	Honoraire Tribunal-Péril imminent+PICOTI		1 854.72	4 500.00
6228	Divers		24.00	100.00
6231	Annonces et insertion	250.00		250.00
6232	Fêtes et cérémonie	15 000.00	12 177.75	15 000.00
6251	Frais de déplacement	500.00	899.22	1 000.00
6261	Frais d'affranchissement	2 500.00	3 077.70	3 500.00
6262	Frais de télécommunication	10 000.00	9 539.94	11 000.00
627	Cotisation carte achat	400.00	220.00	400.00
6281	CNAS-URV-AMD	4 100.00	3 886.69	4 500.00
63512	Taxes foncières	5 000.00	7 600.00	8 200.00
6355	Impôts sur les véhicules	-	303.52	500.00
	011-Total charges à caractère génér	194 900.00 	168 848.90 	188 250.00

6217	Rembt agent année 2016	23 500.00	1 256.60	
6218	Part compta Sancey 2016-Remplac. agents		12 053.33	5 000.00
6332	Cotisations versées au FNAL	1 100.00	1 051.29	2 000.00
6336	Cotisation centre de gestion, CNFPT	7 000.00	6 893.41	7 500.00
64111	Rémunération Personnel titulaire	196 000.00	175 164.79	197 500.00
64131	Rémunération Personnel non titulaire	85 000.00	81 250.63	91 600.00
64168	Contrat CAE	32 000.00	27 406.68	35 000.00
6451	Cotisation URSSAF	52 000.00	51 815.39	55 000.00
6453	Cotisation caisse de retraite	54 000.00	50 846.11	54 000.00
6454	Cotisation ASSEDIC	3 000.00	2 087.90	3 000.00
6455	Cotisation assurance du personnel	18 000.00	18 194.47	20 000.00
6456	Cotisation FNC Supplément familial	3 900.00	1 443.00	3 900.00
6458	Cotisation autres organismes	7 000.00	7 411.99	8 000.00
6475	Médecine du travail, pharmacie	500.00	228.80	500.00
6478	Autres charges sociales diverses	2 000.00	106.29	2 000.00
6488	Formation + CACES	2 500.00	1 145.60	2 500.00
	012-Total Charges de personnel	487 500.00	438 356.28	487 500.00
739211-014	Attributions de compensation	354 448.00	354 441.00	352 701.00
739221-014	FNGIR	46 576.00	46 576.00	46 576.00
739223-014	FPIC Fonds national de péréquation	14 000.00	12 541.00	14 000.00
73928-014	Régularisation AC 2017			46 475.00
	014-Atténuations de produits	415 024.00	413 558.00	459 752.00
022	Dépenses imprévues	3 680.00		6 000.00
	022-Dépenses imprévues	3 680.00	-	6 000.00
023	Virement à la section d'investissement	106 139.36		119 992.44
	023-Virement à la section Investisse	106 139.36	-	119 992.44
6811-042	Dotation aux amortissements	23 693.64	23 693.64	64 077.56
	042-Opérations d'ordre entre section	23 693.64	23 693.64	64 077.56
6531	Indemnités Président et vice présidents	43 000.00	42 866.91	44 000.00
6533	Cotisation retraite	1 800.00	1 814.34	2 000.00
6534	Cot séc sociale part patr. Élus		90.69	150.00
6535	Formations élus	420.00	109.29	420.00
6541	Produits irrécouvrables	8 000.00	777.57	4 000.00
6542	Créances éteintes	3 000.00	-	3 000.00
65541	Rembt agent de Randevillers 2016		451.19	450.00
65548	Part matériel Synd eaux de froidefontaine	1 200.00	1 076.50	1 300.00
65548	Cotisation service informatique ADAT	4 000.00	3 160.20	4 500.00
65548	Cotisation PETR	45 000.00	43 589.77	29 000.00
65548	Cotisation TADOU 2016+2017	10 200.00	10 115.66	11 000.00
65548	Cotisation SMIX TRES HAUT DEBIT	56 000.00	55 267.92	58 000.00
65548	Cotisation PARC du Pays Horloger	4 000.00	3 783.50	4 000.00
65548	Cotisation SMIX Dessoubre	6 000.00	5 835.77	20 000.00
65548	Part Relais Ass Maternel	2 100.00	2 038.69	4 000.00
65548	Autres participations	7 500.00	20.00	3 000.00
6558	Vérif équip sportifs gymnase+foot+plateau		276.00	300.00
657341	Cinema Charmoille	23 000.00	10 027.78	15 000.00
6574	Subvention	20 000.00		1 660.00
	ADMR			2 000.00
	École de musique		14 735.00	14 735.00
	Les amis du château		305.00	5.00
	VTT Chazot		1 000.00	
	Entente cycliste		300.00	
	Tip Top La Forme		300.00	300.00
	Vallon Sancey à Pas Contés			1 000.00
	CMP PRO Vaucluse			300.00
	65-Total autres charges gestion cou	235 220.00	197 941.78	224 120.00
66111	Intérêts des emprunts	17 000.00	16 635.19	18 000.00
66112	ICNE rattachés			
6688	Intérêts ligne trésorerie	3 020.00	2 420.36	3 020.00
	66-Total charges financières	20 020.00	19 055.55	21 020.00
6718	Reprise tracteur tondeuse		7 500.00	
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	500.00	121.43	1 500.00
67441	Versement budget Maison médicale Bellehe	10 750.00	10 743.90	15 879.17
6745	Subvention PICOTI CHARMOILLE	61 000.00	41 660.00	51 620.00
	67-Charges exceptionnelles	72 250.00	60 025.33	68 999.17
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 558 427.00	1 321 479.48	1 639 711.17

Section de Fonctionnement - Recettes				
Compte	Intitulé	Budget 2017+ DM	Réalisé	Proposition 2018
00 2	Excédents de fonctionnement cumulés	103 170.22 €		242 481.77 €
6419	SFT/Indemnités journalières	37 000.00 €	37 936.58 €	18 000.00 €
70388	Redevance NRAZO (ADSL)	6 100.00 €	4 165.89 €	4 100.00 €
7083	Location salle culturelle	500.00 €	680.00 €	500.00 €
70872	Remboursement frais du budget OM		48 262.34 €	97 139.47 €
70845	Rembt salaire secrétariat	148 800.00 €	25 142.54 €	
70872	Indemnité La Poste	27 108.00 €		
70878	SIVOS Belleherbe/Synd Eaux Belleherbe	11 000.00 €	24 030.42 €	16 950.00 €
73111	Contributions directes	571 630.00 €	578 699.00 €	598 142.00 €
73112	Produits de la CVAE	121 002.00 €	121 002.00 €	112 414.00 €
73113	Taxe sur surfaces commerciales	7 993.00 €	8 044.00 €	8 044.00 €
73114	Imposition forfaitaire Entrep réseaux GEMAPI	188 309.00 €	190 256.00 €	192 160.00 €
7318	Autres impôts locaux ou assimilés		8 551.00 €	
73211	Attribution de compensation 2018	1 592.00 €	1 592.00 €	35 237.00 €
7328	Versement complémentaire AC 2017			82 572.00 €
7362	Taxe de séjour	6 500.00 €	1 797.10 €	4 800.00 €
74124-74126	Dotation d'intercommunalité	163 559.00 €	163 559.00 €	164 336.00 €
74718	FNADT MSAP Belleherbe 2017	9 600.00 €	9 089.67 €	
7477	FNADT MSAP belleherbe 2016		9 600.00 €	
7478	Subvention Autres organismes PICOTI	44 200.00 €		
	PICOTI ADMR 2016		10 429.77 €	10 429.00 €
	RAM Belleherbe		2 825.20 €	15 000.00 €
	Collège Henri Fertet		1 946.40 €	1 946.40 €
748314	Dotation unique compensation TP	455.00 €	430.00 €	- €
74832	Attribution du FDTP	18 000.00 €	39 235.79 €	36 000.00 €
74833	Etat-Compensation CET (CVAE-CFE)	74.00 €	99.00 €	24.00 €
74834	Etat-Compensation Taxe foncières	6 066.00 €	3 044.00 €	2 474.00 €
74835	Etat-Compensation Taxe habitation	9 214.00 €	9 214.00 €	9 074.00 €
752	Loyers gendarmerie-Bat relais-PICOTI-Agence postale	104 675.00 €	123 341.43 €	123 000.00 €
7588	Charges locatives	1 800.00 €		750.00 €
7714	Recouvrement créances non valeur		165.20 €	
7788	Rembt sinistre-	16 000.00 €	16 557.51 €	
	TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 604 347.22 €	1 439 695.84 €	1 789 573.64 €

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	34	1	0

4. Personnel : renouvellement de contrat de Mme Roy Magali (agent d'entretien)

Contrat arrivé à échéance le 15 avril 2018. Le conseil communautaire décide par 35 voix POUR de prolonger son contrat.

5. Règlement général sur la Protection des Données (RGPD)

Le règlement européen n°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel, et à la libre consultation de ces données, entre en vigueur et sera obligatoire à partir de mai prochain.

L'ADAT souhaite proposer à ces adhérents une prestation leur permettant de respecter cette nouvelle réglementation, en la désignant comme Déléguée à la Protection des données (DPD) de leur collectivité.

Leurs atouts :

- Une bonne connaissance du fonctionnement des collectivités et des logiciels utilisés,
- Une capacité à inspecter en profondeur le contenu des ordinateurs pour y trouver les fichiers sensibles concernés par cette réglementation
- Un agent formé spécifiquement

La prise en charge par l'ADAT de cette mission, permettra, grâce à une forte mutualisation, de diminuer les coûts et d'avoir un traitement homogène pour une grande partie des collectivités du Département.

Tarification : Communauté de Communes = 1 500€ HT (sans compter les cas particuliers)

Dans le cas où des collectivités se grouperaient pour leur confier cette mission, les tarifs annoncés feraient l'objet d'une diminution de 10% du montant global, à condition que le nombre de collectivités concernées soit au moins égal à 10.

Les cas particuliers relèvent d'une gestion particulière au regard du RGPD et nécessiteront la mise en place de procédures particulières. Elles feront l'objet d'un devis spécifique complémentaire.

Le conseil communautaire autorise le Président à consulter d'autres prestataires et à mettre en place avant mai 2018 le Règlement général pour la Protection des données (RGPD).

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0

6. Convention service technique

Rappel des dispositions financières :

Coût horaire : 25 €

Horaire d'été :

Matin : 4h30

Après-midi : 3h35

Horaires d'hiver :

Matin : 4h

Après-midi : 3h

Une réunion avec les Maires des communes a permis de définir la répartition suivante :

Michel FUMEY

Vellevans (1 journée le mardi)

397h30 X 25 € = 9 937.50 €

Éric GROSJEAN

Belvoir : 52 semaines X 13h = 676h X 25 € = 16 900 €

Vellerot : 52 semaines X 13h = 676 X 25 € = 16 900 €

Rahon : 52 semaines X 2h = 104h X 25 € = 2 600 €

Denis Vernier

Bretonvillers (1 journée le lundi) : 352h50 X 25 € = 8 812.50 €

Longeville-les-Russey (le lundi) : 45h X 25 € = 1 125.00 €

Chamesey (1 matinée le mardi) 223h50 X 25 € = 5 587.50 €

Vernois (1 après-midi le mardi) : 174h X 25 € = 4 350 €

Froidevaux (1 matinée OU 1 après midi le jeudi) : 198h75 X 25 € = 4 968.75 €

Péseux (1 matinée OU 1après-midi le jeudi) : 198h75 X 25 € = 4 968.75 €

Provenchère (1 matinée le vendredi) : 223h50 X 25 € = 5 587.50 €

Avis du bureau : Favorable

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- **APPROUVE la nouvelle organisation du service technique commun**
- **AUTORISE le Président à signer les conventions et avenants nécessaires à cette nouvelle organisation**

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0

7. Travaux bâtiment de la Maison des Services de Sancey

Le pôle comptabilité de la CCPSB s'est étoffé, les secrétaires comptables de plusieurs communes ont maintenant leur activité comptable à Sancey et occupent un bureau réservé initialement aux services. Ces bureaux étant très demandés, il devient nécessaire d'aménager différemment les locaux existants pour créer de nouveaux espaces de travail. Plusieurs devis ont été demandés pour une part des travaux, d'autres travaux pourraient être réalisés par les agents techniques.

Création de 2 bureaux dans la petite salle de réunion : Pose des cloisons + toile de verre + plinthes et peinture	1 480.00 €
Transformation de la salle de pose et du rangement de la salle du Vallon : Dépose de cloison + habillage + reprise de peinture + condamnation de porte + pose d'isolant	1 650.00 €
Création d'un rangement : Fourniture et pose d'une porte double vantaux + habillage + reprise peinture	1 480.00 €
Création d'une salle de réunion à l'étage : Plafond + doublage + peinture + sol + fournitures diverses	5 000.00 €
TOTAL HT	9 610.00 €
TOTAL TTC	11 532.00 €

Création d'une ouverture : fourniture et pose d'une fenêtre + reprise et finition	1 656.00 €
Transformation du garage : création d'un garage 1 pan de toit	11 152.00 €
Démontage de la porte sectionnelle + remontage sur le nouveau garage	750.00 €
fourniture et pose d'une porte de service stockage bacs OM	524.00 €
Habillage des murs et du plafond	575.00 €
pose de cloisons : + pose de laine de verre	1 039.50 €
pose d'un panneau OSB	645.00 €
TOTAL HT	16 341.50 €
TOTAL TTC	19 609.80 €

Sanitaire et chauffage pour les locaux modifiés : modification évier + ventilation + chauffage	7 300.00 €
TOTAL TTC	8 760.00 €
Electricité + réseau informatique	5 000.00 €
Mobilier, informatique, téléphonie	15 000.00 €
TOTAL HT	20 000.00 €
TOTAL TTC	24 000.00€
TOTAL GENERAL HT	53 341,50 €
TOTAL TTC TTC	64 009.80 €

Avis du Bureau : Favorable

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de la maison des services de Sancey
- **VALIDE** le coût global de l'opération pour un montant de 53 341.50 € HT
- **DELEGUE** au Président le choix des entreprises
- **D'autoriser** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0

8. Zone d'activités de Vellerot-les-Belvoir

L'entreprise ABS TP a signalé un problème d'écoulement des eaux pluviales depuis la voirie de la ZA de Vellerot jusqu'au bâtiment de la société. Il est nécessaire de collecter et canaliser les eaux pluviales, le coût estimatif des travaux est de 5 250 € HT.

Avis du Bureau : Favorable

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE les travaux de collecte et de canalisation des eaux pluviales de la zone d'activités de Vellerot-les-Belvoir**
- **VALIDE le coût global de l'opération pour un montant de 5 250.00 € HT**
- **DELEGUE au Président le choix de l'entreprise**
- **AUTORISE le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération**

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0

9. Programme départemental P@C 25

Pour permettre la prise en compte des besoins spécifiques des territoires, le soutien financier du Département aux projets territoriaux se fera désormais par le biais d'un contrat d'une durée de 4 ans à l'échelle du territoire de la CCPSB. Ce contrat sera doté d'une enveloppe financière qui devra être répartie entre les projets d'intérêt communal, ou intercommunal.

Après avoir désigné des représentants élus de la CCPSB au sein du comité de pilotage et des représentants des services au sein du comité technique, il convient maintenant de définir un projet de territoire qui définira les orientations de la collectivité pour les prochaines années.

Pour le Département, le but est de pouvoir mettre en parallèle ce projet de territoire avec les projets communaux afin d'en apprécier la cohérence.

Le Bureau propose les projets suivants :

- Déchetterie
- Aménagement touristique de La Baume
- Petite enfance
- Maison de santé pour le secteur du Vallon de Sancey
- Eclairage du Château de Belvoir
- Zone d'activités économique pour le secteur du plateau de Belleherbe

10. Demande de partenariat pour une structure Petite Enfance

L'association Familles Rurales a mis en place des différentes structures périscolaires et des centres de loisirs pour les familles du territoire de la Communauté de Communes.

Forte de sa connaissance de notre secteur et suite à des rencontres avec des parents, cette association pense qu'il serait pertinent de réfléchir à la mise en place d'une structure d'accueil pour la petite enfance pour le secteur du Vallon de Sancey.

Dans un premier temps, l'association va réaliser une étude d'opportunité-faisabilité.

Le Bureau a émis un avis favorable à cette initiative privée et propose, dans le cadre de la loi et la circulaire du 29 septembre 2015, la mise en place d'un partenariat avec cette association.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** l'initiative de l'association Familles Rurales pour la Petite Enfance sur le secteur du Vallon de Sancey
- **DIT** que cette initiative concourt à une mission d'intérêt général et de service public
- **APPROUVE** la mise en place d'un partenariat conformément à la circulaire du 29 septembre 2015
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0

11. Multi-accueil PICOTI – Différend avec le gestionnaire

12.

Vu l'article L1611-4 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L612-4 du code de commerce

Vu la circulaire du 18 janvier 2010 relative aux relations entre les pouvoirs publics et les associations

Vu le plan comptable général

Vu le règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 1er juillet 2015 portant sur le multi-accueil de Charmoille

M. Charles SCHELLE, Vice-Président en charge des services à la population rappelle l'historique de ce dossier.

Le 23 novembre 2017 le conseil communautaire a pris une délibération portant sur le différend qui l'oppose à l'association ADAEJ25 au sujet du multi-accueil PICOTI (Charmoille).

Il a été décidé de :

- **NE VALIDER PAS** le bilan financier 2016 et le budget prévisionnel 2017
- **DEMANDER** à l'association le remboursement de 15 462 €
- **DECIDER** de verser une subvention d'un montant de 41 660 € au titre de l'année 2017
- **AUTORISE** le Président à signer un avenant à la convention pour le changement de collectivité suite à la loi NOTRÉ.
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'application de la décision.

La décision a été notifiée par lettre recommandée à l'association le 18 décembre 2017.

Par la voix de son avocat, l'association a contesté notre analyse et a demandé l'annulation de la délibération.

Par ailleurs, en mars 2018 nous avons rencontré le directeur de l'ADAEJ25 dans le cadre du dialogue de gestion 2018 portant sur l'activité 2017.

Le compte de résultat 2017 fait apparaître la reprise d'une partie de l'excédent 2016 pour un montant de 15 462 €. Cette écriture comptable correspond à la demande formulée par la collectivité depuis un an.

L'exercice 2017 dégage un excédent de 33 968 €.

En parallèle, un expert-comptable a été mandaté par la collectivité pour étudier les éléments comptables fournis par l'association. Ses conclusions confortent notre analyse.

Au regard de ces nouveaux éléments, il convient d'annuler la délibération du 17 novembre 2017 et d'en prendre une nouvelle.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire :

- **ANNULE** la délibération du 23 novembre 2017 portant sur le multi accueil PICOTI
- **DECIDE DE RECOUVRIR**, conformément à l'accord avec l'association, la 4^{ième} quote part de la subvention de 2016 soit 15 172 €
- **RAPPELLE** à l'association que les montants de participation de la collectivité sont prévisionnels et ne peuvent déroger au principe d'annualité budgétaire et que la collectivité doit ajuster son montant pour éviter toute surcompensation
- **CONFIRME** le montant de la subvention 2017 pour un montant 41 660 €
- **DEMANDE** le remboursement total ou partiel de la surcompensation 2017 et **DEMANDE** le report au compte 789 du solde de la surcompensation 2017 sur le budget prévisionnel 2018
- **RAPPELLE** à l'association à ses obligations contractuelles de fournir les justificatifs prévus par la loi et par l'article 6 de la convention
- **DEMANDE** la communication des comptes annuels et les rapport du commissaire aux comptes prévus par le code du commerce pour les années 2015, 2016 et 2017.
- **RAPPELLE** à l'association que la demande de subventions 2018 devra être formulée avec le CERFA en vigueur et les pièces justificatives associées
- **PRECISE** qu'en l'absence de la communication de l'ensemble des pièces justificatives prévues par la loi et l'article 6 de la convention, aucune subvention ne sera attribuée à l'association pour l'année 2018 conformément à l'article 4.4 de la convention
- **AUTORISE** le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Votants	Pour	Contre	Abstentions
35	35	0	0